

GE_GERICHTE 4A_429/2022 vom 7. März 2023

GE Cour de justice, 2023-03-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_4A_429_2022

FR: GE_GERICHTE 4A_429/2022 du 7 mars 2023

IT: GE_GERICHTE 4A_429/2022 del 7 marzo 2023

Regeste

Résumé: RESILIATION POUR NON-PAIEMENT DES LOYERS - AVIS
COMMUNICATOIRE - INTERPRETATION SELON LE PRINCIPE DE LA BONNE FOI
L'indication d'un loyer trop élevé n'entraîne pas nécessairement l'inefficacité de l'avis
comminatoire ; en effet, le locataire qui constate une erreur doit la signaler au bailleur, à
défaut de quoi il ne mérite pas d'être protégé. Cette règle découle des principes généraux en
matière d'interprétation des manifestations de volonté : dans un premier temps, le tribunal
doit déterminer la volonté subjective des parties ; s'il n'y parvient pas, il doit déterminer
leur volonté objective en appliquant le principe de la confiance. Ce n'est qu'une fois la
manifestation de volonté interprétée qu'il peut être examiné si la résiliation doit être
annulée parce que l'avis comminatoire contrevient aux règles de la bonne foi

Volltext

Résumé: RESILIATION POUR NON-PAIEMENT DES LOYERS - AVIS
COMMUNICATOIRE - INTERPRETATION SELON LE PRINCIPE DE LA BONNE FOI
L'indication d'un loyer trop élevé n'entraîne pas nécessairement l'inefficacité de l'avis
comminatoire ; en effet, le locataire qui constate une erreur doit la signaler au bailleur, à
défaut de quoi il ne mérite pas d'être protégé. Cette règle découle des principes généraux en
matière d'interprétation des manifestations de volonté : dans un premier temps, le tribunal
doit déterminer la volonté subjective des parties ; s'il n'y parvient pas, il doit déterminer
leur volonté objective en appliquant le principe de la confiance. Ce n'est qu'une fois la
manifestation de volonté interprétée qu'il peut être examiné si la résiliation doit être
annulée parce que l'avis comminatoire contrevient aux règles de la bonne foi

Descripteurs: Descripteurs: BAIL À LOYER;DÉFAUT DE
PAIEMENT;SOMMATION;PRINCIPE DE LA CONFIANCE(INTERPRÉTATION DU
CONTRAT)

Normes: Normes: CO.257d

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.